

# Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 06/12/2019



## Présents pour les représentants de proximité :

Alexis DUMOULIN (FO) Régis ENGRAND (FO) - Annabelle IGIER (CGT)

## Présents pour la direction :

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef, France 3 Reims

Romain GUEUGNON, Responsable Centre Technique, France 3 Reims

En visioconférence :

Jean-Marc DUBOIS, Secrétaire Général Réseau France 3

Fabien AMET, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines de France 3

Catherine VINEAU-PATOUT, Responsable des Ressources Humaines France 3 Grand Est

Fanny KLIPFEL, déléguée aux programmes de France 3 Grand Est

## 1. Activité de l'antenne :

### a- Point sur la fabrication d'ECM

La déléguée aux programmes nous fait un topo sur ce que sera la fabrication d'ECM (Ensemble C'est Mieux, émission matinale commune à la Lorraine et à la Champagne-Ardenne), à partir du 6 janvier 2020 :

L'enregistrement ne se fera plus le matin mais l'après-midi, sans changement dans la grille de diffusion.

Déjà raccourcie depuis la rentrée de septembre 2019, l'émission va se réorganiser dans son contenu.

**Il y aura plus de modules de la société extérieure de production EDEN à intégrer.**

Il a également été décidé par la direction « **de se passer des pastilles** ».

La déléguée aux programmes évoque des difficultés à trouver des journalistes pour la fabrication de ces pastilles (appelées aussi duplex), à cause des tranches info allongées.

Les élus FO s'insurgent face à cet argument et font valoir que c'est uniquement à cause des mesures d'économies demandées à toutes les régions. Pour preuve, la société EDEN avait trouvé très bien les pastilles et avait dit lors de sa visite récente que ça aurait été bien d'en avoir trois au lieu de deux...

La déléguée aux programmes ne nie pas, « *il y a bien une question financière mais que les choses sont à regarder dans leur globalité* » ...

Les élus FO font remarquer à la direction que la qualité des produits de la société EDEN n'est pas toujours à la hauteur de nos attentes. La direction n'objecte pas et se contente de répondre que la qualité s'améliore pour leurs produits, elle est « *globalement contente* » même si quelques problèmes ont été constatés.

Les élus FO tiennent à alerter l'ensemble des salariés sur le fait que la formule « repensée » d'ECM va avoir une incidence **très nette et très dure sur l'emploi en Champagne-Ardenne...**

En effet, le fait d'enregistrer l'émission l'après-midi supprime une demi-vacation de technicien vidéo par jour soit 2,5 vacations par semaine.

La disparition des pastilles, elle, va engendrer (par semaine) la suppression de 2 vacations d'OPV, 2 vacations d'OPS et 5 vacations de journaliste rédacteur.

Le calcul est donc simple, l'émission étant fabriquée sur 36 semaines dans l'année :  
2,5 vidéos + 2 OPV + 2 OPS + 5 journalistes rédacteurs = 11,5 vacations hebdomadaires

$11,5 \times 36 = \mathbf{414 \text{ vacations annuelles en Champagne-Ardenne}}$

A cela il faut ajouter les vacations planifiées pour les pastilles en Lorraine soit :

2 OPV + 2 OPS + 5 journalistes rédacteurs = 9 vacations hebdomadaires

$9 \times 36 = \mathbf{324 \text{ vacations annuelles en Lorraine}}$

**Morale de l'histoire : en plus de ne plus partager la fabrication d'ECM avec la Lorraine, et en plus de priver techniciens et journalistes d'un grand nombre de sorties et d'une source d'un certain épanouissement au travail, cette transformation va supprimer au total 738 vacations annuelles en Lorraine Champagne-Ardenne...**

**Les CDD (techniciens et journalistes) seront les premiers impactés par ces mesures d'économie.**

**ECM en Champagne-Ardenne reste l'émission phare du réseau en termes d'audiences (moyenne de 8,6 PdA contre 3,6 PdA partout ailleurs). Il est navrant de constater que cet argument ne protège pas une émission qui fonctionne des priorités économiques de France Télévisions...**

## **b- Organisation pour la rentrée de janvier**

Le rédacteur en chef nous annonce une réunion de rédaction le jeudi 19 décembre afin de faire le bilan du trimestre et de la rentrée, sur les réussites, les échecs et de pouvoir donner à tous les collaborateurs une synthèse du comité de visionnage des feuillets du 18h50.

Cette synthèse se verra accompagnée de propositions de modifications sur la forme et sur la fabrication du 18h50 pour faciliter le travail des équipes.

Les élections municipales seront également évoquées. Un rendez-vous hebdomadaire sur ce thème sera programmé à partir du mois de janvier, il deviendra quotidien au début du mois de mars.

Ce sera également l'occasion de présenter la nouvelle organisation. Dans cette organisation, un adjoint aura pour tâche d'encadrer le web. Tous les adjoints auront bénéficié d'une formation dédiée au web pour accomplir cette mission sur ce support.

Il y aura donc chaque jour un adjoint pour le linéaire et un autre pour le numérique.

Pour le week-end, ce sera l'adjoint d'édition qui pilotera le web.

### c- **Activité du web**

Le rédacteur en chef nous explique ses objectifs. Il souhaite renforcer notre présence sur le terrain avec des reportages, mais aussi des articles sous forme de papiers plus longs.

Il souhaite associer au plus vite les monteurs en mettant à profit leur formation aux UCC (conception de contenu multimédia), deux personnes ont été formées à ce jour. Il fera un point avec les monteurs concernés très prochainement sur le détail des produits attendus. Il s'agira de se saisir d'un reportage PAD, d'en faire un module surtitré en autonomie à partir des éléments de Mona Lisa (commentaires, lancement, etc...) puis de le faire valider par l'encadrement rédactionnel.

Les élus FO font remarquer que le JRI planifié de web se retrouve détourné sur le linéaire la plupart du temps. Le rédacteur en chef a conscience de ce problème et nous dit qu'il devrait être résorbé au plus vite. En effet, trois JRI ont été formés pour être en capacité d'écrire un article ou de réaliser un module web. Deux d'entre eux ont déjà été planifiés sur le web, tout ça doit avancer nous dit le rédacteur en chef.

La stratégie numérique FTV implique que l'on revienne à plus de vidéos, en s'appuyant sur notre architecture web pour ramener les gens sur notre site plutôt que de rester sur Facebook ou Instagram.

Le rédacteur en chef rappelle que nous sommes à 3,5 millions de visites par an sur le site de France 3 Grand Est, et que certains modules font de jolis scores de visionnage (exemple avec le module Harry Potter qui a fait 180 000 vues).

Les élus FO tiennent à parler du rôle de l'éditrice web. L'intitulé de ce poste va changer en janvier 2020 pour devenir « chargé d'édition numérique ».

Les tâches et missions de ce poste ne sont pas clairement définies. La situation est pesante depuis septembre pour l'éditrice car il n'y a plus vraiment de ligne directrice. On entend que « tout le monde doit faire du web » mais rien n'est clairement établi. De plus, les éditeurs étaient référents dans le numérique mais, depuis septembre ils sont mis de côté (pour exemple : ils ne sont plus à contribution sur des événements ou des PAE).

Un séminaire des éditeurs aura lieu à Paris le 12 décembre, en espérant qu'il puisse apporter un peu de lumière sur les attentes et les objectifs de la direction.

Il faut savoir que les éditeurs web n'effectuent pas les mêmes missions dans le réseau, en fonction de leurs parcours et/ou études.

En Champagne-Ardenne, il y a eu une évolution du poste. Profil à la base technique (il l'est encore), de nouvelles missions s'y sont greffées : de la communication, de l'antenne (chroniques pour la matinale), des programmes (rédaction d'articles et promotion d'émissions), du community management, et bien d'autres...

Les formations nécessaires à toutes ces tâches n'ont pas été dispensées à l'éditrice web, malgré une demande de formation en 2016 pour la chronique dans ECM (mission effectuée 2 années de suite sans la formation), et une demande en mai dernier pour la rédaction d'articles.

Concernant la rédaction d'article, la direction affirme qu'il s'agit d'articles « promotionnels et pas informatifs », pour ne pas reconnaître le rôle éditorial dans

cette tâche demandée à l'éditrice web par l'encadrement. Pour les élus FO cet argument ne tient pas, il y a un a bien un caractère informatif et éditorial.

La fiche de poste du chargé d'édition numérique va changer à partir du mois de janvier, mais aucun avenant ne sera signé par les salariés car pour la direction les missions et attributions du poste ne changent pas. Or, si on lit bien cette nouvelle fiche de poste on voit des missions apparaître et d'autres disparaître...

A cheval entre l'info et les programmes, il est difficile pour les éditeurs de s'y retrouver.

La direction souhaite inclure la production de contenu numérique à bon nombre de métiers dans l'entreprise. Où commence sa définition du journalisme ? Les élus FO ne sont pas opposés à cette orientation mais elle doit être clairement annoncée et définie par la direction.

#### **d- Service des documentalistes**

Le rédacteur en chef nous dit que les documentalistes sont en « *formation sur le numérique à l'UFTV* ».

Pour le moment le service doit être concentré sur les élections municipales à venir, mais il souhaite que des « *choses se mettent en place* ».

La nouvelle forme dématérialisée de la revue de presse en est un exemple. Il ne s'agit plus d'une revue imprimée mais d'une agrégation de contenus issus aussi bien de la presse écrite que des réseaux sociaux.

Pour lui, les documentalistes doivent gagner en efficacité afin « *d'avoir plus de temps pour des choses numériques* ».

Il conclut en disant qu'une réunion est prévue avec les documentalistes le mercredi 11 décembre.

Vos élus FO tiennent à vous éclairer plus en détails sur la situation des documentalistes.

Celles-ci estiment que leurs tâches et attributions ne sont pas toujours bien comprises par l'encadrement. Elles souffrent d'un manque de reconnaissance dans leur travail.

Les évolutions que la direction souhaite amener à leur fonction ne sont pas clairement définies, de la même façon que pour l'éditrice web, on est à la limite du travail journalistique. La direction joue sur les mots pour ne pas l'admettre.

Le travail de base des documentalistes consiste à analyser les contenus de nos programmes afin d'alimenter plusieurs bases de données, pour faciliter les recherches dans nos archives.

Il faut avoir conscience du rôle patrimonial pour l'INA de ce travail. Il doit être fait minutieusement en amont pour gagner du temps par la suite lorsqu'elles reçoivent une demande d'archive ou d'information.

Ce travail de fourni n'est pas forcément visible. Un exemple tout récent est celui du 18H50 sur Electrolux à Revin qui a reçu les éloges de notre rédacteur en chef. Un gros travail de recherche a été effectué par les documentalistes pour mener à bien cette belle réalisation. Elles ne sont pourtant pas mentionnées dans les synthèses à la fin du reportage...

Autre exemple, un module internet constitué d'archives a demandé presque deux jours de travail à une documentaliste. Le module a été synthétisé avec les noms de la journaliste et de la monteuse qui l'ont finalisé à partir du travail de recherche d'archives...

Cette absence de signature explique le manque de visibilité des efforts et du travail consciencieux du service documentation.

L'impression générale des documentalistes est que puisqu'on ne sait pas ce qu'elles font, on pense que ça ne sert à rien...

L'impression de la direction est qu'elles font trop d'analyse et trop minutieusement, ce qui équivaut à reprocher à un peintre de mettre deux couches de peinture au lieu d'une seule...

Cette méconnaissance conduit la direction à vouloir supprimer le travail d'analyse, en se basant uniquement sur les synthés pour les archives... Ceci serait dramatique pour la mémoire journalistique et télévisuelle, ainsi qu'une perte de temps conséquente dans la recherche d'archives.

La revue de presse, autre tâche des documentalistes, est actuellement en cours de profonde mutation.

Dans leur cursus de formation sur le numérique, un délégué au numérique a dit aux documentalistes que *« la revue de presse ne servait à rien, que c'était une perte de temps pour elles de la produire »*...

Ainsi, depuis le 25 novembre dernier, la revue de presse en Champagne-Ardenne est disponible uniquement sous forme d'un lien reçu par mail, on ne l'imprime plus sur papier. Le lien renvoie vers le site « Wakelet » qui n'est pas un outil FTV.

Cette nouvelle pratique se veut être plus souple et plus rapide pour faire la revue de presse. C'est hélas tout le contraire, la nouvelle formule est plus chronophage que l'ancienne, notamment pour la veille internet (travail effectué tout au long de la journée, parfois hors des heures de travail), ainsi que pour la mise en ligne d'articles complets en PDF (les articles ne sont pas en entier sur la plupart des liens, la documentaliste doit donc passer par plusieurs étapes pour mettre l'article complet).

Il apparaît de plus en plus nettement que la volonté de la direction est de faire produire du contenu internet aux documentalistes.

Cette volonté semble confirmée lorsque l'on regarde le cursus de formation sur le numérique en 3 modules suivi à l'UFTV par les documentalistes :

- « droit à l'image » sur une journée
- « développer les compétences numériques - produire de l'info pour le web » sur 4 jours (module également à destination des journalistes).
- « mieux traiter l'information – écrire sur le web » sur 5 jours

Elles ne sont pas toutes opposées à une telle évolution mais elles ne veulent pas pour autant abandonner leur cœur de métier et les tâches qui y sont liées.

Leur rôle est de sortir des infos, des archives. Ce n'est pas à elles de produire, monter ou d'écrire des textes à destination du public.

Si la direction souhaite aller dans ce sens il faudra songer à changer leur statut et leur fournir une carte de presse...

## 2. Point sur la réquisition judiciaire suite à la diffusion d'un reportage en janvier 2019

Le directeur régional nous fait un bref historique de la situation :

Le reportage en question est un desk diffusé le 24 janvier 2019. Il concerne deux ardennais accusés de complicité avec les frères Kouachi.

L'un des deux a voulu exercer son droit de réponse et a donc envoyé plusieurs demandes à France Télévisions.

Le service juridique saisi a déclaré ces demandes non recevables.

La direction a reçu une plainte pour diffamation au mois de novembre 2019.

La direction assure suivre ce dossier de très près et tenir régulièrement informés les salariés concernés. Elle affirme être très confiante sur le fait que la plainte n'aboutira pas, car le service juridique affirme qu'il n'y a pas de diffamation. La direction nous dit que le plaignant est actuellement incarcéré pour les chefs d'inculpation mentionnés dans le reportage, les faits énoncés sont donc exacts.

Pour les élus FO, cette réponse de la direction ne tient pas compte des problèmes de fond que soulève cette affaire.

Les élus FO rappellent à la direction qu'une journaliste, une technicienne et deux présentateurs font l'objet d'une réquisition judiciaire suite à la plainte contre X.

L'horodatage très précis de la réquisition ainsi que les signatures en fin de reportage les impliquent.

Les salariés concernés estiment ne pas être suffisamment informés des suites du dossier contrairement à ce que la direction affirme.

Pour rappel, un premier mail du service juridique demandant « *des explications sur le travail réalisé en janvier* » a été envoyé au mois de mars, uniquement à la journaliste qui a signé le reportage.

Par la suite, plus rien jusqu'au mail du 8 novembre avec la réquisition judiciaire pour objet. Cette réquisition demande l'identité complète des salariés, jusqu'aux noms de leurs parents...

L'encadrement technique n'a pas non plus été informé alors même qu'une personne du service est concernée.

Les élus FO rappellent à la direction que la journaliste visée par la réquisition avait tout d'abord refusé de faire ce desk car les informations n'étaient pas vérifiées à ce moment-là.

L'adjointe du jour a insisté pour que ce desk soit quand même fabriqué. Elle a par la suite lourdement insisté pour que la journaliste mentionne les noms des accusés dans le reportage, ce que cette dernière a refusé. Les noms des deux accusés ont tout de même été cités par les présentateurs dans le lancement du sujet lors du 12/13 et du 19/20.

Les élus FO alertent donc la direction sur le risque de RPS pour des salariés mis en cause dans le cadre d'un travail imposé et dénoncent le manque de moyens et la volonté de remplir un journal sans avoir nos propres sources pour vérifier des infos.

Pour le directeur régional il ne s'agit pas d'un problème de moyens mais « *d'une petite erreur professionnelle de l'adjointe...* »... Il poursuit en disant « *qu'il s'agit d'une question journalistique, et qu'il n'y a jamais d'urgence impérative de mettre une info à l'antenne dont on n'est pas sûr* »...

Pour les salariés concernés ainsi que pour les élus FO, ce qui importe aujourd'hui n'est pas tant la réquisition judiciaire et les suites possibles que le mauvais travail que nous

fournissons trop régulièrement à l'antenne. On a parfois l'impression d'une course à l'information et au remplissage du JT sans moyens en adéquation.

De plus, peu importe que la direction reconnaisse une erreur de la part de l'encadrement car ce seront toujours les journalistes qui ont réalisé le reportage ainsi que la directrice de publication (Delphine Ernotte actuellement) qui se retrouveront devant les tribunaux en cas de problème, et jamais l'encadrement qui a donné l'ordre d'exécuter...

### 3. Point sur l'emploi

La RRH nous fait le point sur les mouvements de postes en Champagne-Ardenne :

3 départs en 2019 dans le cadre de la RCC :

- 1 assistante depuis le 1<sup>er</sup> novembre (pas de demande de comblement)
- 1 scripte depuis le 1<sup>er</sup> septembre (pas de demande de comblement)
- 1 JRI qui partira fin décembre (la demande de comblement de poste a été acceptée, le poste sera publié après avoir obtenu les 5 signatures)

2 recrutements au 1<sup>er</sup> décembre :

- Layla Landry en tant que journaliste rédactrice
- Eric Normand en tant que rédacteur en chef adjoint

1 recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Micael Pereira en tant que chef monteur

Le poste de journaliste rédacteur qui fait suite à une mobilité a été publié le 7 novembre pour une fin d'appel à candidatures le 28 novembre. Deux candidatures sont étudiées.

Le poste d'OPS qui fait suite à une mobilité ne sera pas publié.

Les élus FO demandent à la direction si le détachement en tant qu'adjoint d'un journaliste du bureau de Chaumont va se poursuivre, car celui-ci pose des problèmes de remplacement et de couverture du territoire, alors même que le passage à un effectif de 3 journalistes à Chaumont devait résoudre ce problème. La direction nous répond que la situation devrait revenir à la normale la semaine 50 ou 51 avec le retour de la personne en détachement.

Les élus FO font part de leur surprise à la direction quant à l'absence de comblement de plusieurs postes de techniciens.

La direction nous annonce que ces postes ne sont **pas supprimés mais gelés**. Les postes de journalistes sont pour la plupart comblés, mais que **la politique momentanée de l'entreprise est de prendre du recul et d'analyser la nécessité ou non de remplacer les techniciens**.

Les élus FO s'étranglent et demandent combien de temps va durer cette politique et combien de temps vont rester vacants ces postes.

La direction nous répond qu'il n'est pas dans son intérêt de faire appel à des CDD pour une durée indéterminée (formule qui pourrait être cocasse si l'enjeu à terme n'était pas aussi grave...).

Les élus FO expriment leur inquiétude face à la direction qui se veut rassurante en nous disant que l'on fera appel à du personnel non permanent sur 5 jours « au besoin » (*il faut donc comprendre pas systématiquement sur 5 jours, mais uniquement en fonction des besoins*), et que des discussions ont lieu avec la direction du réseau pour ne pas mettre les services en difficulté.

Devant cette réponse, les élus FO sont très inquiets pour l'avenir.

Il faut savoir que **l'expérimentation d'une régie entièrement automatisée** va débuter en février à Rouen, pour une durée de 3 mois.

Il n'est pas difficile de supposer que la direction attend les conclusions de cette expérimentation avant de savoir si elle aura la possibilité de réduire drastiquement l'effectif des techniciens et que **le personnel non permanent pourra être la variable d'ajustement idéale...**

#### 4. Point sur les travaux (réaménagement, nouvelle régie)

Le chef de centre nous fait un point sur l'avancement du projet.

Un premier appel d'offre avait été lancé au mois d'août mais il s'est révélé infructueux car beaucoup d'entreprises étaient fermées pour la période estivale.

Un deuxième appel d'offre a été lancé le 14 novembre dernier, il prend fin le 20 décembre.

Plus de 30 entreprises ont été contactées, et plus de la moitié d'entre elles sont intéressés.

L'appel d'offres comprend 6 lots au total :

- Plâtrerie
- chauffage/climatisation
- plancher technique
- électricité
- menuiseries intérieures
- peinture

3 zones de réaménagement ont été recensées :

	ZONE A (en bas)	ZONE B	ZONE C
Actuellement	Documentalistes Matinale Informatique	Graphistes Météo Régie Scriptes/Editrice web	Bureau Chef de centre Toute la rédaction
Après travaux	Régie Informatique Encadrement technique OPV Météo	Direction Matinale Editrice web Graphistes Scriptes/Chef d'Ed Salle de réunion	Rédaction web Documentalistes Encadrement rédaction

Il va donc y avoir beaucoup de mouvements de bureaux en 2020 et 2021 pour certains collaborateurs, les personnes les plus impactées seront consultées.

Les travaux doivent répondre aux cibles de l'entreprise sur un grand nombre d'années à venir. Plusieurs réunions seront donc nécessaires et se feront en liaison avec FTV pour l'aménagement des espaces.

Le chef de centre nous informe sur la méthodologie employée mais précise qu'il n'a pas de plans à nous fournir pour l'instant. Il nous dit avoir fait remonter les informations suivantes pour les besoins de l'antenne :

- Pas favorables aux open spaces
- Les documentalistes doivent être plus près de la rédaction
- Les scriptes doivent être avec le chef d'édition, au plus près de la rédaction mais pas dedans
- L'éditrice web n'a pas besoin d'être près de la rédaction



En ce qui concerne les équipements techniques de la future régie, le marché subséquent est actuellement en phase de finalisation.

**Face à toutes ces annonces et transformations à venir, vos élus FO tiennent à vous dire que nous ne remettons pas en cause la nécessité d'une certaine évolution pour France Télévisions. Il est nécessaire de s'adapter aux modes de consommation de notre public ainsi qu'aux nouvelles technologies.**

**Néanmoins, cette évolution ne doit pas se faire au détriment de la qualité de nos produits et surtout, de l'humain.**

**La direction se doit d'être beaucoup plus claire dans les objectifs qu'elle souhaite atteindre sur le long terme, et sur les méthodes qu'elle compte employer.**

**Ainsi que vous avez pu le lire dans ce compte-rendu, beaucoup de salariés se trouvent dans une position floue et incertaine quant à leur avenir.**

**Les élus FO ne veulent pas d'une mutation dévastatrice pour les salariés comme celle observée chez France Telecom/Orange il y a quelques années...**

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 10 janvier 2020, faites nous remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Alexis Dumoulin et Régis Engrand